Espace services

Dans l'Espace services, on retrouve des informations permettant de faciliter les rapports entre les associations et la mairie.

Le calendrier des manifestations offre une aide à la programmation de son évènement pour éviter les doublons ou les périodes trop chargées.

Qu'est ce que le formulaire de demande d'organisation de manifestation ?

Les associations trouveront sur le site un formulaire à remplir en ligne préalablement à toute organisation de manifestation. Cette fiche synthétique de présentation de l'évènement permettra à une commission de se positionner sur la faisabilité de celle-ci et de donner, ou non, une suite favorable. Dans ce dernier cas, un numéro de validation vous sera transmis, à conserver pour vos démarches en ligne, ainsi que le dossier d'organisation de manifestation.

Que comprennent les « aides à la communication » ?

Le site asso.hyeres.fr est déjà une véritable aide supplémentaire à la

promotion du monde associatif et des manifestations organisées. Toutefois, il est possible de solliciter des prestations de communication complémentaires (affichage, fléchage etc). Une fois votre demande de manifestation validée, votre numéro de validation vous permettra de remplir un formulaire pour solliciter ces prestations.

Comment faire figurer sa manifestation sur le mensuel « rendez-vous » et le site de la Ville ?

Un formulaire permet d'envoyer les informations et les visuels pour figurer sur ces supports de communication de la Ville.

La charte : page suivante →

La « charte de partenariat entre la Ville d'Hyères et les associations hyéroises »

Cette charte de partenariat permet d'établir un engagement de bonne conduite entre les deux parties, sur le plan moral comme sur le plan matériel avec, notamment des engagements des deux parties dans les domaines suivants : transparence, organisation, respect de l'argent public, subvention, partenariat technique et logistique, etc. Avant toute demande d'organisation de manifestation ou de mise à disposition de salle, les associations doivent prendre connaissance de la charte de partenariat et la retourner, complétée et signée, par courrier postal ou courrier électronique.

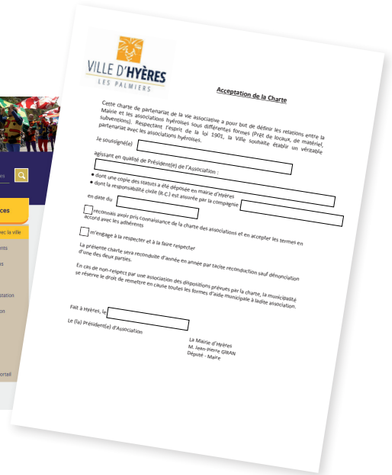

Pour plus d'informations ou questions techniques liées à l'utilisation du site : *communication@ville-hyeres.fr*
un tutoriel vidéo pour aide à la création de sa fiche association est disponible sur le site : asso.hyeres.fr/creation-de-compte

asso.Hyères.fr

Le portail des associations Hyèroises

LE GUIDE D'UTILISATION

La ville d'Hyères a la chance de posséder un tissu associatif particulièrement riche et dynamique. Aussi, la municipalité a souhaité mettre en place un portail numérique dédié exclusivement aux associations hyéroises. Pour utiliser l'ensemble des fonctionnalités du site, chaque association devra créer un compte personnel pour promouvoir ses activités et ses évènements mais également pour échanger au travers de petites annonces. Ce portail offre aussi la possibilité de télécharger des documents pour faciliter le fonctionnement des associations et l'organisation de manifestations.

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

L'organisation du site

- 3 rubriques généralistes : annuaire des associations, petites annonces et agenda ;
- 2 rubriques spécialement dédiées aux services après inscription sur le portail : Espace mon asso et Espace Services.

Sur la page d'accueil figurent notamment :

- les actualités du monde associatif hyérois;
- les associations ayant récemment rejoint le portail des associations ;
- les évènements les plus récents mis en ligne par les associations.

Annuaire des associations

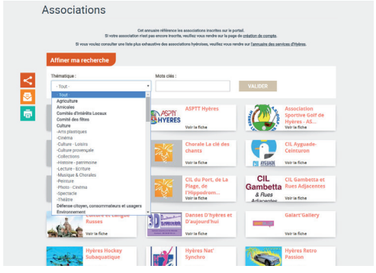

L'annuaire des associations permet de rechercher les associations qui se sont inscrites dans l'Espace « mon asso » (voir rubrique ci-après) et donne accès aux fiches créées par celles-ci. Ces véritables mini sites permettent d'obtenir des renseignements tels que : contacts, réseaux sociaux, vidéos, agenda, etc. La mise en ligne et la tenue à jour de ces informations incombent aux associations.

Petites annonces

Au-delà de la simple publication d'annonces, cette rubrique offre la possibilité aux associations d'échanger sur leurs besoins comme la recherche d'une aide bénévole ou encore une demande de prêt de matériel.

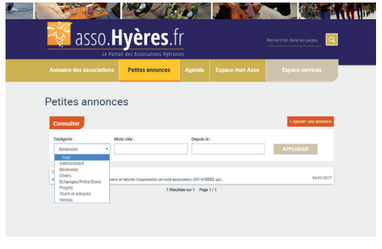

Agenda

Cette rubrique a vocation à promouvoir les manifestations organisées par les associations.
Une fonction géolocalisation ainsi qu'une possibilité de partage sur les réseaux sociaux sont offertes. Il appartient aux organisateurs de saisir en ligne les informations relatives à leurs évènements.

Espace mon asso

Pourquoi créer un compte « mon asso » ?

Ce compte permet à l'association d'accéder à des fonctionnalités, telles que par exemple l'inscription à l'annuaire des associations, la personnalisation de ses informations ou la possibilité de remplir des formulaires en ligne.

Est-il facile de créer son compte ?

Oui, le site est très facile d'utilisation. Après avoir accepté les conditions de la charte d'utilisation du portail, il suffit de remplir un formulaire simplifié (se munir du numéro RNA de l'association). Une fois l'inscription validée, l'association reçoit ses codes de connexion (identifiant et mot de passe). Un tutoriel vidéo est disponible sur le site.

Quelles informations peut-on faire figurer ou insérer sur son espace ?

Véritable mini-site de l'association, l' « Espace mon asso » comprend un texte de présentation, le logo, les noms des dirigeants, les contacts, les réseaux sociaux, les affiches, des photos, des vidéos, etc.

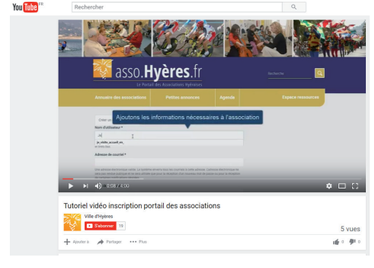

Une mise à jour régulière est-elle nécessaire ?

La mise à jour régulière de vos informations est fortement recommandée.
D'une manière générale, il est préférable de signaler également tout changement à l'adresse suivante :
communication@ville-hyeres.fr